

## SEANCE DU 23 JUILLET 2021

Par suite d'une convocation en date du 16 juillet 2021, les membres du Conseil municipal de Marat se sont réunis, le 23 juillet 2021 à 20 heures 30 à la salle des fêtes de Marat (afin de satisfaire aux obligations sanitaires liées au COVID19\*), sous la présidence du maire, M. Patrice DOUARRE.

Etaient Présents : M. DOUARRE Patrice, M. COSTE Philippe, M. BRAJON Sébastien, Mme VIALLE Marie-Hélène, M. DELAIR Alain, Mme GOURCY Geneviève, Mme BOSDECHER Joëlle, M. ROLLIER Jean-Claude, M. DOUSSON Jonathan, M. LECOQ Gérard, M. SAVY Charley.

Absents excusés : Mme CREPET Laure, Mme PENSEC Annaïg, M. DUFOURNAUD Thomas.

Absents : M. SABATIER Gaétan

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. M. Sébastien BRAJON est désigné pour assurer cette fonction.

### Avant-Propos

En avant-propos, M. Gérard LECOQ a souhaité prendre la parole pour exprimer son indignation concernant l'adoption en première lecture par l'Assemblée Nationale du Pass sanitaire dans le cadre de la crise du COVID 19.

Il considère comme « *un fait sans précédent qui ébranle les lois fondamentales de notre démocratie. Le simple fait d'admettre qu'il puisse y avoir désormais deux catégories de Françaises et de Français selon qu'ils sont ou pas vaccinés est irrecevable et contraire au droit inaliénable de disposer de son corps et de faire le choix, en conscience de la thérapie qui convient à chacun, étant entendu que les injections en cours mettent en œuvre des procédés qui font appel à des technologies géniques, toujours en cours d'expérimentation puisque bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché conditionnelle* »

Gérard LECOQ ne « *s'estimant plus un élu d'une République mais d'un système autoritaire* » envisage de présenter sa démission à M. le Sous-Préfet d'Ambert. M. le Maire lui suggère d'étudier plutôt une mise en retrait du Conseil municipal pour une durée déterminée.

Gérard LECOQ renouvelle sa confiance envers tous les membres du Conseil municipal, quitte la séance à 20h45 pour raisons professionnelles et rejoint le groupe à 22h.

### 1/ PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 28 MAI 2021

Il a été approuvé à l'unanimité.

### 2/ TRAVAUX « PRE DE L'ANE » SANOFI : PROCURATION

M. le Maire donne la parole à Alain DELAIR, 4<sup>e</sup> adjoint concernant les travaux SANOFI.

En effet, au cours des travaux, une petite parcelle boisée (2 400 m<sup>2</sup>) appartenant à la commune (Chebanche) a été abattue sans autorisation préalable. Après constatation et mise en demeure par les services de la DDT, SANOFI doit régulariser la situation administrative auprès de la commune et devrait se voir infliger une amende. D'un commun accord, cette dernière serait versée à la commune et dédiée au reboisement d'une parcelle communale à La Roche.

M. le Maire sollicite donc le conseil afin qu'il puisse régulariser la situation, par l'adoption d'une délibération. Le conseil donne son accord à l'unanimité et donne procuration au Maire pour finaliser les démarches.

### **3/ APPLICATION REGIME FORESTIER : SECTION LA VALETTE ET SECTION LA ROCHE**

M. le Maire donne la parole à Alain DELAIR, 4<sup>e</sup> adjoint concernant l'application du régime forestier. Suite à une demande de l'ONF concernant la gestion de parcelles boisées sur les sections de La Valette (AM - 0.922 Ha) et la Roche (AL - 8.589 Ha), les membres du conseil sont interrogés. Après explication et réflexion, il est proposé de confier la gestion des parcelles situées à la Valette à l'ONF mais de conserver la gestion des parcelles de La Roche.

A titre informatif, l'ONF gère déjà une partie des parcelles communales situées à la Valette.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord à l'unanimité pour la valider la proposition.

### **4/ MAISON DE L'ENFANCE**

M. Le Maire informe que la communauté de commune ALF étudie actuellement la possibilité d'un agrandissement de la Maison de l'enfance et qu'elle a sollicité la commune pour connaître les parcelles disponibles à proximité. La parcelle 363 répondrait au besoin. Dans le même temps, ALF a sollicité la commune afin que l'école puisse être utilisée, lors des périodes de vacances scolaires, comme annexe à la Maison de l'enfance (pour la partie centre de loisirs). Après discussion, les membres du conseil donnent leur accord afin qu'une convention (fixant durée, loyer...) soit étudiée en vue de cette utilisation. Au préalable, les employés municipaux et l'équipe enseignante seront consultés.

M. le Maire revient également sur la difficulté pour les habitants de Marat, de pouvoir profiter des services de la Maison de l'enfance, cela en raison du grand nombre de demandes.

### **5/ RAPPORT ANNUEL 2020 SIAEP DE LA FAYE**

Le rapport 2020 du syndicat des eaux de la Faye est transmis à l'assemblée pour consultation.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour valider le rapport.



[http://siaep.faye.free.fr/services/rapports\\_annuels/rapport\\_prix\\_qualite\\_2020.pdf](http://siaep.faye.free.fr/services/rapports_annuels/rapport_prix_qualite_2020.pdf)

### **6/ MODIFICATION DES STATUTS DU SIEG 63**

Le 1<sup>er</sup> adjoint fait lecture d'un courrier informant d'une délibération concernant la modification des statuts du SIAEG 63, qui devient « territoire d'énergie Puy-de-Dôme ».

La modification porte également :

- sur la prise en compte de la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Energie,
- sur la modification du nom de certains Secteurs Intercommunaux d'Energie,
- sur l'intégration des adhérents à la compétence IRVE (borne de recharge).

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord à l'unanimité.

## 7/ DEMANDE D'UN PARTICULIER POUR L'ACHAT DE LA PARCELLE AV100

Un courrier a été réceptionné en mairie concernant la volonté des propriétaires de la parcelle AV101 (Le Bourg), d'acquérir la parcelle AV100 appartenant à la commune de Marat. Après discussion, notamment sur la présence d'un droit de passage pour d'autres usagers, les membres de conseil ne souhaitent pas se prononcer dans l'immédiat sur l'éventuelle cession de cette parcelle. Un complément d'information doit être recueilli au préalable.



## 8/ MOTION SUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES

M. le Maire fait lecture d'une motion de la part de la communauté de communes ALF, concernant le dossier des transports scolaires. En effet, dans le cadre du transfert de la compétence du Département à la Région, un appel d'offres avait été lancé et plusieurs transporteurs locaux (perdants de l'appel d'offres) devraient ainsi prochainement être privés de leur activité de transports scolaires (ex : transports CHAMORET, VOLDOIRE, KEOLIS...).

Dans ce cadre, après les remontées des différentes parties (transporteurs, municipalités...) vers le Président de Région, ALF souhaite à son tour, par le biais d'une motion, informer du désarroi des transporteurs impactés et de l'impact économique probablement désastreux de cet appel d'offres sur notre secteur.

Les membres du conseil votent à l'unanimité pour cette motion et soutiennent ALF pour son engagement.

## 9/ RAPPORT SATEA

M. le Maire fait lecture et met à disposition le rapport de la SATEA (rapport de visite avec analyse de la station d'épuration du 17 juin 2021).

*Conclusion : « L'effluent brut est normalement concentré ce jour. En 2019, il est parfois très dilué : 68 % estimé d'eaux claires parasites le 10/12/2019. La police de l'eau – DDT demande le 10/05/2021 un programme de travaux post diagnostic de réseau afin de réduire ces eaux claires parasites. »*

Points à améliorer : « Réparer la base fuyante du décanteur. » La vidange annuelle 2021 des boues a été réalisée (un plan d'épandage moins onéreux pourrait être réalisé).

## 10/ QUESTIONS DIVERSES

- En 2026, la compétence Eau doit être récupérée par la communauté de communes ALF. Les syndicats en place étudient actuellement l'impact et les différentes possibilités de transfert ou de conservation de la compétence. Une hypothèse évoquée pourrait être : gestion technique aux syndicats, gestion financière à ALF...

- Une délibération est adoptée à l'unanimité pour le versement des subventions aux associations : JSP Marat : 500 € ; ADMR : 300 € ; FNACA : 200 € ; APE : 200 € ; Maison de l'alimentation : 200 € ; Festiv Marat Bougnat : 100 € ; Club Amitié d'Automne : 100 € ; ALCIH : 100 € ; EFS : 50 €).

- Réunion sur le pastoralisme le 11/08/2021

- Lotissement La Bertigne : point sur les différents lots réservés ou sous compromis.

- Concernant les taux d'imposition votés dernièrement et suite à une remarque de la trésorerie liée au fait que le pourcentage d'augmentation du taux du foncier non bâti ne peut être supérieur au pourcentage d'augmentation du taux du foncier bâti, M. le Maire souhaite rectifier le taux du foncier non bâti à 78.67 (au lieu de 80). Le conseil donne son accord à l'unanimité.

- M. le Maire fait un retour sur le conseil d'école du 21 juin dernier. 53 enfants inscrits pour 2021-2022. L'équipe enseignante a sollicité la mairie sur un projet de fresque sur le mur du préau (4000 €). Des demandes de subventions ont été faites auprès des services de la Région, du Département et du PNR Livradois-Foréz.

- Cantine scolaire : En raison d'une anomalie non imputable à la mairie de MARAT, certaines familles n'ont pas reçu les factures de cantine scolaire et ont fait l'objet de saisie sur salaire sans même avoir reçu de relance. Pour rappel, depuis janvier 2021, la commune de Marat a opté pour l'édition et l'expédition des factures de cantine par le centre éditique de la DGFIP (suite à la demande d'ALF). Il résulte de ce choix que la trésorerie d'Ambert prend en charge et valide lesdites factures. L'ensemble de ces factures est alors édité et remis à La Poste pour distribution.

Concernant le problème sur plusieurs familles et suite à la sollicitation du Maire, la trésorerie a donc réexaminé le fichier transmis par la commune. Celui-ci s'est avéré conforme et exhaustif. La trésorerie a également interrogé le compte de quelques usagers ayant payé dans les délais - ces derniers ont confirmé avoir reçu leurs factures dans les délais. Le problème est donc probablement lié à une erreur dans l'édition ou dans l'envoi (la commune de Marat n'étant aucunement responsable de ce fait). L'ensemble du conseil comprend très bien les désagréments causés. Pour chaque cas, le secrétariat de la mairie de Marat a fait le nécessaire avec la trésorerie pour régulariser le plus rapidement possible, les problèmes rencontrés par les différentes familles.

- Le PNR Livradois-Foréz a sollicité la mairie pour désigner un référent communal « Accueil de nouvelles personnes ». Joëlle BOSDECHER et Gérard LECOQ ont été désignés.

- Commission agricole : une 1<sup>re</sup> réunion a été organisée pour visualiser les parcelles potentiellement disponibles pour l'installation de nouvelles activités agricoles. 1 à 2 ans de travail sont à prévoir afin d'obtenir un plan de situation complet.

- Réunion SANOFI le 30/06/2021 et retour sur l'exercice PPI. M. le Maire a fait remonter les différentes difficultés rencontrées lors de l'exercice. Dans ce contexte, une nouvelle entrevue entre la mairie, SANOFI et le Sous-Préfet est planifiée au 3 août prochain.

- Réunion intercommunautaire du 07/07/2021 : Un point d'actualité est fait par M. le Maire, notamment avec l'intervention et les inquiétudes de l'intersyndicale SANOFI dans le cadre de la cession du site VERTOLAYE/MARAT.

- Adressage : Un point est réalisé sur l'avancement du dossier d'adressage suite à la réunion du 21/07/2021. La Poste va établir une proposition financière pour la fourniture des plaques et numéros de rue (771 plaques prévues).

- Une subvention de 1000 € a été accordée par le PNR Livradois-Foréz pour un projet de création d'un verger sur la commune.

- Lecture d'un courrier du CLIC concernant les actions mises en place au niveau communal pour l'aide aux personnes retraitées.

- Un mail a été réceptionné concernant une potentielle aide technique d'ALF concernant l'inventaire du petit patrimoine.

- Le Lions Club d'Ambert a offert 5 panneaux pour les places de stationnement handicapées.

- Bus la Région : M. Jean-Claude ROLLIER a remis début juillet, au député une pétition de 221 signatures sollicitant le passage d'un bus de la Région dans le bourg de Marat. Il a également été reçu avec le M. le Maire par Myriam FOUGERES, élue locale de la Région.

- Sollicitation d'un article dans le journal communal annuel pour les participants Maratois à RAND-AUVERGNE 2021. La demande est prise en considération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 0 h.